

Servier

Exercice clos le 30 septembre 2024

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

FINEXSI AUDIT
29, rue du Pont
92200 Neuilly-sur-Seine
S.A. au capital de € 57 803
412 029 357 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Paris

ERNST & YOUNG Audit
Tour First
TSA 14444
92037 Paris-La Défense cedex
S.A.S. à capital variable
344 366 315 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles et du Centre

Servier

Exercice clos le 30 septembre 2024

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Aux Associés de la société Servier,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Servier relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} octobre 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 19 décembre 2024

Les Commissaires aux Comptes

FINEXSI AUDIT



Virginie Palethorpe

ERNST & YOUNG Audit



Patrick Cassoux

SERVIER SAS
50 RUE CARNOT
92284 Suresnes CEDEX

Comptes annuels au 30/09/2024

SERVIER SAS

50 RUE CARNOT

92284 Suresnes CEDEX

Comptes annuels au 30/09/2024



BILAN ACTIF

BILAN-ACTIF EN €	Montant brut	Amort. Prov.	30/09/2024	30/09/2023
Capital souscrit non appelé (I)	0		0	0
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement	0	0	0	0
Frais de développement	0	0	0	0
Concessions, brevets et droits similaires	0	0	0	304
Fonds commercial	0	0	0	0
Autres immobilisations incorporelles	0	0	0	0
Avances, acomptes sur immo. incorporelles	0	0	0	0
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains	0	0	0	0
Constructions	0	0	0	0
Installations techniques, matériel, outillage	0	0	0	0
Autres immobilisations corporelles	0	0	0	0
Immobilisations en cours	0	0	0	0
Avances et acomptes	0	0	0	0
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations par mise en équivalence	0	0	0	0
Autres participations	1 047 607	0	1 047 607	1 047 097
Créances rattachées à des participations	0	0	0	0
Autres titres immobilisés	0	0	0	0
Prêts	0	0	0	0
Autres immobilisations financières	895 011	0	895 011	895 011
ACTIF IMMOBILISE	1 942 618	0	1 942 618	1 942 412
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières, approvisionnements	0	0	0	0
En cours de production de biens	0	0	0	0
En cours de production de services	0	0	0	0
Produits intermédiaires et finis	0	0	0	0
Marchandises	0	0	0	0
Avances et acomptes versés sur commandes	0	0	0	0
CREANCES				
Créances clients et comptes rattachés	0	0	0	0
Autres créances	1 291 748 911	0	1 291 748 911	1 253 531 757
Capital souscrit et appelé, non versé	0	0	0	0
DIVERS				
Valeurs mobilières de placement	0	0	0	0
dont actions propres:				
Disponibilités	2 660	0	2 660	2 766
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance	17 817	0	17 817	0
ACTIF CIRCULANT	1 291 769 388	0	1 291 769 388	1 253 534 523
Frais d'émission d'emprunt à étaler	0		0	0
Prime de remboursement des obligations	0		0	0
Ecart de conversion actif	0		0	0
Total Général	1 293 712 007	0	1 293 712 007	1 255 476 935

BILAN PASSIF

BILAN-PASSIF EN €		30/09/2024	30/09/2023
Capital social ou individuel	dont versé : 225 600	225 600	225 600
Primes d'émission, de fusion, d'apport,		0	0
Ecart de réévaluation	dont écart d'équivalence 0	0	0
Réserve légale		22 560	22 560
Réserves statutaires ou contractuelles		0	0
Réserves réglementées		0	0
Autres réserves	0	861 620 704	802 597 533
Report à nouveau		0	0
RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		73 525 733	59 023 171
Subventions d'investissement		0	0
Provisions réglementées		0	0
CAPITAUX PROPRES		935 394 597	861 868 864
Produit des émissions de titres participatifs		0	0
Avances conditionnées		0	0
AUTRES FONDS PROPRES		0	0
Provisions pour risques		1 945 500	1 945 500
Provisions pour charges		0	0
PROVISIONS		1 945 500	1 945 500
DETTES FINANCIERES			
Emprunts obligataires convertibles		0	0
Autres emprunts obligataires		0	0
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		0	0
Emprunts et dettes financières divers	dont emprunts participatifs : 0	0	0
DETTES D'EXPLOITATION			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		0	0
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		582 905	559 834
Dettes fiscales et sociales		172 111	124 000
DETTES DIVERSES			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		0	0
Autres dettes		355 616 893	390 978 739
COMPTES DE REGULARISATION			
Produits constatés d'avance		0	0
DETTES		356 371 909	391 662 573
Ecart de conversion Passif		0	0
TOTAL GENERAL		1 293 712 007	1 255 476 937

COMPTE DE RESULTAT

COMPTE DE RESULTAT EN €	France	Exportation	30/09/2024	30/09/2023
Ventes de marchandises	0	0	0	0
Production vendue biens	0	0	0	0
Production vendue services	0	0	0	0
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS	0	0	0	0
Production stockée			0	0
Production immobilisée			0	0
Subventions d'exploitation			0	0
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges			0	0
Autres produits			21	13
PRODUITS D'EXPLOITATION			21	13
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			0	0
Variation de stock (marchandises)			0	0
Achats de matières premières et autres approvisionnements (et droits de douane)			0	0
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)			0	0
Autres achats et charges externes			1 390 119	1 136 043
Impôts, taxes et versements assimilés			267 277	114 947
Salaires et traitements			0	0
Charges sociales			284 115	232 545
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			0	0
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations			0	0
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			0	0
Dotations aux provisions			0	0
Autres charges			1 290 897	1 035 215
CHARGES D'EXPLOITATION			3 232 409	2 518 750
RÉSULTAT D'EXPLOITATION			-3 232 388	-2 518 738
OPERATIONS EN COMMUN				
Bénéfice attribué ou perte transférée			0	0
Perte supportée ou bénéfice transféré			0	0
PRODUITS FINANCIERS				
Produits financiers de participations			0	0
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé			0	0
Autres intérêts et produits assimilés			36 880 156	23 863 693
Reprises sur provisions et transferts de charges			0	0
Différences positives de change			0	0
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			0	0
PRODUITS FINANCIERS			36 880 156	23 863 693
Dotations financières aux amortissements et provisions			0	0
Intérêts et charges assimilées			314	764
Différences négatives de change			0	20
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			0	0
CHARGES FINANCIERES			314	784
RÉSULTAT FINANCIER			36 879 842	23 862 909
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS			33 647 454	21 344 171

COMPTE DE RESULTAT (suite)

COMPTE DE RESULTAT (suite) EN €	30/09/2024	30/09/2023
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	0	0
Produits exceptionnels sur opérations en capital	0	0
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges	0	0
PRODUITS EXCEPTIONNELS	0	0
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	0	0
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	305	0
Dotations exceptionnelles aux amortissements, dépréciations et provisions	0	1 492 500
CHARGES EXCEPTIONNELLES	305	1 492 500
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	-305	-1 492 500
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	0	0
Impôts sur les bénéfices	-39 878 584	-39 171 501
TOTAL DES PRODUITS	36 880 177	23 863 707
TOTAL DES CHARGES	-36 645 556	-35 159 464
BÉNÉFICE OU PERTE	73 525 733	59 023 171

ANNEXE

N° SIREN : 324444991

Au bilan de l'exercice clos au 30/09/2024, dont le total est de 1 293 712 007 EUR et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dont le total des produits est de 36 880 177 EUR et dégageant un résultat de 73 525 733 EUR.

L'exercice a une durée de 12 mois.

Les notes ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Les comptes annuels ont été arrêtés le 16 décembre 2024 par le Président.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Faits caractéristiques de l'exercice

Procès Mediator

La décision de la Cour d'Appel a été rendue le 20 décembre 2023. Compte tenu de l'impact financier significatif de cette condamnation, intervenue après la date de clôture de l'exercice précédent mais préalablement à sa date d'arrêté des comptes, plusieurs sociétés du groupe Servier avaient enregistré une provision complémentaire dans leurs comptes arrêtés au 30 septembre 2023. La société Servier SAS avait ainsi comptabilisé en charge exceptionnelle une dotation complémentaire de la provision pour risque pour 1 492 500 euros. Les sociétés du groupe Servier concernées par cette décision, dont Servier SAS, ont décidé de se pourvoir en cassation.

Evènements postérieurs à la clôture

Néant.

1. Principes comptables appliqués

Les comptes annuels de l'exercice sont présentés conformément aux prescriptions du règlement ANC n° 2014-03 du 05/06/2014, et aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- indépendance des exercices,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.

Changements de méthode comptable, changements de réglementation durant l'exercice : néant

Changements d'estimation durant l'exercice : néant

2. Méthodes d'évaluation

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

1. Immobilisations

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, des frais accessoires d'achat et des frais de mise en service de l'immobilisation. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charge.

2. Durées et modes d'amortissement des immobilisations

Néant

3. Immobilisations financières

Les titres de participation sont évalués selon la règle du coût d'achat moyen pondéré ou à leur valeur d'apport. Lorsque la valeur d'inventaire (dont l'estimation est fondée sur l'actif net) est inférieure à la valeur comptable, la dépréciation est constituée sur la différence.

La société, mise en examen dans le cadre du litige concernant Mediator, a été placée sous contrôle judiciaire et avait dû verser une somme de 4.4 millions d'euros à titre de cautionnement destiné à garantir la réparation des dommages causés par l'infraction, les amendes et les frais d'actes de procédure. Au cours de l'exercice 2021/2022 un remboursement partiel des cautions et suretés a été perçu pour 3,5 millions d'euros. Le solde au 30 septembre 2024 est de 895 milliers d'euros.

4. Régime de consolidation du paiement de la TVA

Notre société, tête de groupe, a opté pour le régime de la consolidation du paiement de la TVA prévu à l'article 1693 ter et ter A du Code Général des Impôts.

Les dettes ou créances de TVA des filiales du groupe de paiement de la TVA sont comptabilisés en comptes courants.

5. Convention de trésorerie centralisée

Une convention de trésorerie prévoit la centralisation de la trésorerie de toutes les sociétés françaises du groupe au sein de la société Arts et Techniques du Progrès afin d'assurer la coordination de l'ensemble des besoins et des excédents de trésorerie.

Le principe retenu est celui de la convention de compte courant financier entre la société centralisatrice et chaque société centralisée. De ce fait la trésorerie de chaque société est présentée soit en autres créances soit en dettes financières. La rémunération du fonctionnement de la convention est réalisée au taux de marché monétaire (TMM, moyenne arithmétique mensuelle des taux €STER) plus une marge de 0,10%

6. Provisions et passifs éventuels

Litige relatif au Médiateur

Des pathologies cardiaques ayant été constatées sur des patients auxquels a été prescrit Médiateur, SERVIER SAS fait l'objet, avec d'autres sociétés du Groupe, de mise en cause dans le cadre de procédures pénales.

Le Médiateur a été retiré du marché français en novembre 2009, suite à la mise en évidence d'un sur-risque de valvulopathie lié à la prise du Médiateur.

Les infractions supposées faisant l'objet de procédures pénales sont notamment la tromperie aggravée, l'escroquerie et l'obtention induite d'une autorisation administrative.

Le 11 décembre 2012, SERVIER SAS et d'autres sociétés du Groupe ont été mises en examen pour homicides et blessures involontaires.

La société considère qu'elle dispose d'éléments de défense probants qui lui permettent de contester ces accusations et qu'elle a pu faire valoir dans le cadre du procès dont les audiences ont débuté le 23 septembre 2019 et se sont clôturées le 18 septembre 2020. A l'issue des débats, le parquet a requis plusieurs peines à l'encontre des sociétés du groupe dont un montant de 2,2 millions d'euros à l'encontre de SERVIER SAS.

Dans son jugement rendu le 29 mars 2021, le tribunal correctionnel de Paris avait relaxé la société SERVIER SAS pour les délits d'escroquerie et d'obtention induite d'une autorisation administrative qui lui étaient reprochées et l'avait condamné à 453 000 euros d'amendes pour les délits de tromperie aggravée, d'homicides et blessures involontaires. La société ayant fait appel, cette amende avait fait l'objet d'une provision pour risque comptabilisée en charge exceptionnelle durant l'exercice 2020/2021. La cour d'appel a rendu sa décision le 20 décembre 2023 et a infirmé le jugement, condamnant la société Servier SAS à des amendes de 1 945 500 euros. Une dotation complémentaire de la provision pour risque avait donc été comptabilisée en charge exceptionnelle pour 1 492 500 euros durant l'exercice 2022/2023, la décision ayant été rendue préalablement à la date d'arrêté des comptes de la société.

Pour rappel, par décision de justice, la société a précédemment :

- Versé entre les mains du régisseur de recettes du Tribunal de Grande Instance de Paris une somme de 4.4 millions d'euros à titre de cautionnement destiné à garantir la réparation des dommages causés par l'infraction, les amendes et les frais d'actes de procédure, dont 3,5 millions d'euros ont été remboursés à SERVIER SAS durant l'exercice 2021/2022 consécutivement à l'exécution totale de l'indemnisation des parties civiles.

- Constitué des sûretés réelles durant le temps de la procédure, pour un montant de 6 millions d'euros afin de garantir les droits des victimes (montant figurant dans les engagements donnés concernant les tiers).

Dans le cadre de son mandat de centralisateur de la gestion centralisée de la gestion de trésorerie du Groupe Servier, la société ARTS ET TECHNIQUES DU PROGRES a signé des conventions de nantissement de titres afin de constituer les sûretés demandées (montant de 6 millions d'euros figurant dans les engagements reçus concernant les filiales et participations).

La mainlevée sur les titres nantis au titre des sûretés réelles a été sollicitée et non encore exécutée.

Les demandes d'indemnisation pour effets secondaires formulées par voie judiciaire ou par voie amiable, au travers du fonds spécial d'indemnisation géré par l'ONIAM (dispositif entré en vigueur le 1er septembre 2011) ne concernent pas SERVIER SAS mais une autre société du Groupe, et en conséquence n'ont pas fait l'objet de provision au titre de SERVIER SAS.

Réclamation du ministère de la santé du Royaume-Uni

Le ministère de la santé du Royaume-Uni a déposé une réclamation auprès de la Haute Cour de Justice en mars 2011 contre certaines sociétés du Groupe, dont SERVIER SAS, pour obtenir réparation d'un préjudice qu'il prétend avoir subi du fait d'une durée de protection induite d'un brevet concernant un médicament commercialisé au Royaume-Uni. Les sommes réclamées se fondent sur différentes hypothèses selon la date d'entrée de génériques de Périndopril sur le marché UK supposant que le brevet contesté n'ait pas été délivré par l'Office Européen des Brevets.

En fonction de la date d'entrée des génériques, les demandes formulées sont les suivantes (intérêts simples inclus) :

- en juin 2003 : 268 millions d'euros
- en novembre 2004 : 168 millions d'euros
- en décembre 2005 : 105 millions d'euros
- en juillet 2006 : 71 millions d'euros

Les intérêts inclus ont été calculés par le demandeur jusqu'à juillet 2015.

En juillet 2012, les autorités de santé d'Irlande du Nord et d'Ecosse ont également déposé une réclamation auprès de la Haute Cour de Justice, similaires en substance à celle du Royaume Uni ; les sommes réclamées sont respectivement de 18,7 millions de livres et 5,3 millions de livres, plus intérêts. En janvier 2013, le Pays de Galles a également déposé une réclamation, qu'elle a amendée en juillet 2017, en fonction de la date d'entrée des génériques et en y intégrant les intérêts simples jusqu'au 31 décembre 2016 :

- en juillet 2003 : 26 millions d'euros
- en juillet 2004 : 20 millions d'euros
- en juillet 2005 : 14 millions d'euros
- en juillet 2006 : 7 millions d'euros

Le Groupe réfute toutes ces réclamations, en affirmant qu'il n'a pas abusé du système européen de protection intellectuelle, considère que les arguments formulés à l'appui de la réclamation ne sont pas fondés et qu'il dispose d'éléments forts pour démontrer l'absence de préjudice.

Ces réclamations sont en lien avec la procédure de la Commission européenne au titre des articles 101 et 102 TFUE. La Cour Suprême du Royaume-Uni a confirmé le 6 novembre 2020 que les décisions du Tribunal de l'Union Européenne n'ont pas autorité de la chose jugée dans la procédure domestique du Royaume-Uni, eu égard notamment au fait qu'elles ne sont pas définitives.

Toutefois la décision du 12 décembre 2018 du Tribunal de l'Union Européenne jugeant notamment que Servier n'avait pas abusé d'une position dominante en méconnaissance des dispositions de l'article 102 TFUE, constitue un préalable favorable sur le fonds.

Dans sa décision du 27 juin 2024, la Cour de Justice de l'Union européenne ne s'est pas prononcée sur l'annulation par le Tribunal de l'accusation d'abus de position dominante par la Commission, renvoyant la totalité de l'Article 102 auprès du Tribunal de l'Union européenne.

La procédure légale au Royaume-Uni est à un stade préliminaire et une décision finale est peu probable avant 2027.

7. Autres Produits / Autres charges

Les autres charges enregistrent les rémunérations des membres du conseil de surveillance de Servier SAS.

8. Résultat courant/résultat exceptionnel

Les éléments exceptionnels ne comprennent que les éléments sans rapport avec la gestion courante de l'entreprise et dont les montants sont significatifs.

Sur l'exercice 2022/2023, une provision de 1 492 500 euros concernant le litige relatif au Mediator avait été comptabilisée.

9. Intégration fiscale

Notre société, tête de groupe, a opté pour le régime fiscal applicable aux groupes de sociétés prévu à l'article 223 A et suivants du Code Général des Impôts à compter du 1er octobre 1997.

La convention retenue repose sur le principe de neutralité par lequel, dans la mesure du possible, l'application du régime de groupe n'affecte pas, chez les filiales intégrées, la charge d'impôt qui aurait été la leur en l'absence d'intégration fiscale.

Le montant de l'IS et des contributions que notre société aurait comptabilisé en l'absence d'option pour le Régime de groupe est de 8 576 732 euros.

Le produit constaté en Impôt sur les Bénéfices résulte du boni global d'intégration fiscale.

IMMOBILISATIONS

IMMOBILISATIONS EN €		Début d'exercice	Réévaluation	Acqu. et apports
FRAIS D'ETABLISSEMENT ET DE DEVELOPPEMENT		0	0	0
AUTRES POSTES D'IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		304	0	0
Terrains		0	0	0
	Sur sol propre	0	0	0
	Sur sol d'autrui	0	0	0
Constructions		0	0	0
	Inst. gales, agenc. et am. des constructions	0	0	0
Installations techniques, matériel et outillage industriels		0	0	0
	Inst. gales, agenc. et aménagements divers	0	0	0
Autres immobilisations corporelles		0	0	0
	Matériel de transport	0	0	0
	Matériel de bureau et mobilier informatique	0	0	0
	Emballages récupérables et divers	0	0	0
Immobilisations corporelles en cours		0	0	0
Avances et acomptes		0	0	0
IMMOBILISATIONS CORPORELLES		0	0	0
Participations évaluées par mise en équivalence		0	0	0
Autres participations		1 047 097	0	510
Autres titres immobilisés		0	0	0
Prêts et autres immobilisations financières		895 011	0	0
IMMOBILISATIONS FINANCIERES		1 942 108	0	510
TOTAL GÉNÉRAL		1 942 412	0	510

IMMOBILISATIONS EN €		Virement	Cession	Fin d'exercice	Valeur d'origine
FRAIS D'ETABLISSEMENT ET DE DEVELOPPEMENT		0	0	0	0
AUTRES POSTES D'IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		0	304	0	0
Terrains		0	0	0	0
	Sur sol propre	0	0	0	0
	Sur sol d'autrui	0	0	0	0
Constructions		0	0	0	0
	Install. générales, agenc., aménag.	0	0	0	0
Installations techniques, matériel et outillage industriels		0	0	0	0
	Inst. gales, agenc. et aménagements divers	0	0	0	0
Autres immobilisations corporelles		0	0	0	0
	Matériel de transport	0	0	0	0
	Matériel de bureau et mobilier informatique	0	0	0	0
	Emballages récupérables et divers	0	0	0	0
Immobilisations corporelles en cours		0	0	0	0
Avances et acomptes		0	0	0	0
IMMOBILISATIONS CORPORELLES		0	0	0	0
Participations évaluées par mise en équivalence		0	0	0	0
Autres participations		0	0	1 047 607	0
Autres titres immobilisés		0	0	0	0
Prêts et autres immobilisations financières		0	0	895 011	0
IMMOBILISATIONS FINANCIERES		0	0	1 942 618	0
TOTAL GÉNÉRAL		0	304	1 942 618	0

CREANCES ET DETTES

Etat des créances en €	Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an
Créances rattachées à des participations	0	0	0
Prêts	0	0	0
Autres immobilisations financières	895 011	895 011	0
Clients douteux ou litigieux	0	0	0
Autres créances clients	0	0	0
Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie	0	0	0
Personnel et comptes rattachés	0	0	0
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	0	0	0
Impôts sur les bénéfices	571 351	571 351	0
Taxe sur la valeur ajoutée	86 304 865	86 304 865	0
Etat et autres collectivités	169 882 609	0	169 882 609
Autres impôts, taxes et versements assimilés	23 040	23 040	0
Divers	1 018 500 882	1 018 500 882	0
Groupe et associés (2)	16 466 164	16 132 287	333 877
Débiteurs divers	17 817	17 817	0
Charges constatées d'avance			
TOTAL GENERAL	1 292 661 739	1 122 445 253	170 216 486

Montant des prêts accordés en cours d'exercice	0
Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice	0
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	0

Etat des dettes en €	Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an et -5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles	0	0	0	0
Autres emprunts obligataires	0	0	0	0
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	0	0	0	0
A 1 an maximum à l'origine	0	0	0	0
A plus d'1 an à l'origine	0	0	0	0
Emprunts et dettes financières divers	0	0	0	0
Fournisseurs et comptes rattachés	582 905	582 905	0	0
Personnel et comptes rattachés	0	0	0	0
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	74 880	74 880	0	0
Impôts sur les bénéfices	0	0	0	0
Taxe sur la valeur ajoutée	0	0	0	0
Etat et autres collectivités publiques	0	0	0	0
Obligations cautionnées	0	0	0	0
Autres impôts, taxes et assimilés	97 231	97 231	0	0
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	0	0	0	0
Groupe et associés	354 706 977	163 833 171	190 873 806	0
Autres dettes	909 916	909 916	0	0
Dette représentative de titres empruntés	0	0	0	0
Produits constatés d'avance	0	0	0	0
TOTAL GENERAL	356 371 909	165 498 103	190 873 806	0

Emprunts souscrits en cours d'exercice	0			0
Emprunts remboursés en cours d'exercice	0			
Emprunt, dettes contractés auprès d'associés				

CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

Nature des charges constatées d'avance en €	Montant
- Charges d'exploitation	17 817
<i>Frais de déplacement</i>	<i>17 817</i>
TOTAL	17 817

Conformément au Règlement ANC 2014-03 (833-10 et 833-13-3):
Les charges constatées d'avance sont des actifs qui correspondent à des achats de biens ou de services.
dont la fourniture ou la prestation interviendra ultérieurement.

Nature des produits constatés d'avance en €	Montant
- Produits d'exploitation	0
<i>NEANT</i>	<i>0</i>
TOTAL	0

Conformément au Règlement ANC 2014-03 (833-10 et 833-13-3):
Les produits constatés d'avance correspondent à la fraction du chiffre d'affaires, et des autres produits annexes qui est afférente aux exercices ultérieurs rapportée au résultat au fur et à mesure de l'exécution de l'obligation.

DETAIL DES CHARGES A PAYER

Charges à payer en €	Montant
DETTES FOURNISSEURS COMPTES RATTACHES	416 199
DETTES FISCALES ET SOCIALES	43 762
Total	459 961

DETAIL DES PRODUITS A RECEVOIR

Produits à recevoir en €	Montant
AUTRES IMMOBILISAT. FINANCIERES	0
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	0
CREANCES RATTACH.A PARTICIPATIONS	0
AUTRES CREANCES	356 918
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	0
BANQUES, ETABLISSEMENTS FINANCIERS	0
Total	356 918

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

CATEGORIE DE TITRES	à la clôture de l'exercice	Nombre de titres		Valeur nominal
		créées pendant l'exercice	remboursés pendant l'exercice	
Actions catégories A	450 000	0	0	0,16
Actions catégories B	675 000	0	0	0,16
Actions catégories C	285 000	0	0	0,16

CAPITAUX PROPRES en €	Ouverture	Augment.	Diminut.	Distribut. Dividendes	Affectation du résultat N-1	Apports et fusions	Clôture
Capital social ou individuel	225 600	0	0	0	0	0	225 600
Primes d'émission, de fusion, d'apport,	0	0	0	0	0	0	0
Ecart de réévaluation	0	0	0	0	0	0	0
Réserve légale	22 560	0	0	0	0	0	22 560
Réserves statutaires ou contractuelles	0	0	0	0	0	0	0
Réserves réglementées	0	0	0	0	0	0	0
Autres réserves	802 597 533	0	0	0	59 023 171	0	861 620 704
Report à nouveau	0	0	0	0	0	0	0
Résultat de l'exercice	59 023 171	73 525 733	0	0	-59 023 171	0	73 525 733
Subventions d'investissement	0	0	0	0	0	0	0
Provisions réglementées	0	0	0	0	0	0	0
Dividendes versés	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL CAPITAUX PROPRES	861 868 864	73 525 733	0	0	0	0	935 394 597

PROVISIONS

Nature des provisions en €	Début de l'exercice	Dotations	Reprises	Fin de l'exercice
Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers	0	0	0	0
Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)	0	0	0	0
Provisions pour hausse des prix (1)	0	0	0	0
Amortissements dérogatoires	0	0	0	0
Dont majorations exceptionnelles de 30 %	0	0	0	0
Provisions fiscales pour implantations à l'étranger constituées avant le 1.1.1992	0	0	0	0
Provisions fiscales pour implantations à l'étranger constituées après le 1.1.1992	0	0	0	0
Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	0	0	0	0
Autres provisions réglementées	0	0	0	0
PROVISIONS REGLEMENTEES	0	0	0	0
Provisions pour litiges	0	0	0	0
Provisions pour garanties données aux clients	0	0	0	0
Provisions pour pertes sur marchés à terme	0	0	0	0
Provisions pour amendes et pénalités	0	0	0	0
Provisions pour pertes de change	0	0	0	0
Provisions pour pensions et obligations similaires	0	0	0	0
Provisions pour impôts	0	0	0	0
Provisions pour renouvellement des immobilisations	0	0	0	0
Provisions pour gros entretien et grandes révisions	0	0	0	0
Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer	0	0	0	0
Autres provisions pour risques et charges	1 945 500	0	0	1 945 500
PROVISIONS RISQUES ET CHARGES	1 945 500	0	0	1 945 500
Provisions sur immos incorporelles	0	0	0	0
Provisions sur immos corporelles	0	0	0	0
Provisions sur titres mis en équivalence	0	0	0	0
Provisions sur titres de participations	0	0	0	0
Provisions sur autres immos financières	0	0	0	0
Sur stocks et en cours	0	0	0	0
Sur comptes clients	0	0	0	0
Autres provisions pour dépréciation	0	0	0	0
DEPRECIATIONS	0	0	0	0
TOTAL GENERAL	1 945 500	0	0	1 945 500
Dont dotations et reprises d'exploitation		0	0	
Dont dotations et reprises financières		0	0	
Dont dotations et reprises exceptionnelles		0	0	
Dépréciation des titres mis en équivalence à la clôture de l'exercice				0

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Rubriques	Situation et mouvements en €				
	Provisions au début de l'exercice	Augmentations dotations de l'exercice	Diminutions		Provisions à la fin de l'exercice
			Montants utilisés au cours de l'exercice	Montants non utilisés repris au cours de l'ex.	
PROVISION POUR LITIGE	1 945 500	0	0	0	1 945 500
TOTAL	1 945 500	0	0	0	1 945 500

CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS

Nature des charges en €	Montant
VNC Immobilisations incorporelles	305
TOTAL	305

Nature des produits en €	Montant
NEANT	0
TOTAL	0

ENGAGEMENTS DONNES

Rubrique en €		Montant hors bilan
Autres engagements donnés		0
- concernant les tiers	0	
Avals et cautions		1 391 286 820
- concernant les tiers	6 000 000	
- concernant les filiales de + de 50%	0	
- concernant les participations	0	
- concernant les autres entreprises liées	1 385 286 820	
TOTAL		1 391 286 820

En octobre 2020, un placement privé pour un montant de 150 millions de dollars américains sur le marché de la dette privée (USPP - US Private Placement) a été émis par cette même filiale française (140 millions d'Euros au 30 septembre 2024) la société Servier SAS s'est portée garante de ce placement.

La société Servier SAS est également caution du nouveau crédit syndiqué contracté en mars 2021 par cette filiale pour 950 millions de dollars. La contrevaletur au 30 septembre 2024, après remboursements partiels des crédits, est de 339 millions d'euros.

SERVIER SAS s'est également portée caution solidaire du placement privé de 405 millions de dollars américains, soit 362 millions d'euros au 30 septembre 2024, émis par notre société sur le marché de la dette privée (USPP – US Private Placement) le 20 juin 2019.

Les engagements donnés à des tiers relatifs au Médiateur (6 millions d'euros) sont couverts par des engagements reçus d'ATP.

En octobre 2022, SERVIER SAS s'est portée caution du crédit-bail Saclay pour un montant total de 285 millions d'euros

ENGAGEMENTS RECUS

Rubrique en €		Montant hors bilan
Autres engagements reçus		0
- concernant les tiers	0	
Avals et cautions		6 000 000
- concernant les tiers	0	
- concernant les filiales et particip.	6 000 000	
- concernant les autres entreprises liées	0	
TOTAL		6 000 000

IDENTITE DE LA SOCIETE MERE CONSOLIDANTE

Dénomination sociale - siège social

SERVIER SAS
50 RUE CARNOT
92284 SURESNES CEDEX
324 444 991 RCS NANTERRE

ELEMENTS CONCERNANT LES ENTREPRISES LIEES

Postes en €	Montant
Participations	1 047 607
Créances rattachées à des participations	0
Autres titres immobilisés	0
Prêts	0
Autres immobilisations financières	0
Avances et acomptes versés sur commandes	0
Créances clients et comptes rattachés	0
Autres créances d'exploitation	988 327 180
Charges constatées d'avance	0
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	0
Emprunts et dettes financières divers	0
Avances et acomptes reçus sur commandes	0
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	246 000
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	0
Autres dettes	307 490 843
Produits constatés d'avance	0
Produits d'exploitation	0
Charges d'exploitation	700 178
Produits financiers	36 880 156
Charges financières	0

LISTE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Informations financières Filiales et participations	Devise	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote- part du capital	Valeur d'inventaire des titres détenus		Prêts et avances consentis	Montant des cautions et avals	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier	Résultats (bénéfice net ou perte du	Dividendes encaissés par la
					Brute	Nette					
		Devises	Devises		EUROS	EUROS	EUROS	EUROS	EUROS	EUROS	EUROS
A. Renseignements concernant les filiales											
1. Filiales françaises SERVIER MONDE	EUR	18 918 272	259 338 245	96,19%	1 032 417	1 032 417		2 017 404	371 764 534	11 413 370	
2. Filiales étrangères					1 032 417	1 032 417					
B. Renseignements concernant les participations											
1. Participations françaises											
2. Participations étrangères											
C. Autres (< 10%)											
1. Dans des sociétés françaises (ensemble)					15 190	15 190		100 625			
2. Dans des sociétés étrangères (ensemble)											
TOTAL					1 047 607	1 047 607					